



PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

Préfecture

Rouen, le 10 AVR. 2012

Direction de la coordination et de la
performance de l'Etat

Mission de coordination aux affaires départementales

Affaire suivie par **Nathalie BOULAY**

Secrétariat de la CDAC

Tél. 02.32.76.51.61 Fax 02.32.76.54.60

Mél. Nathalie.boulay@seine-maritime.gouv.fr

LE PREFET
de la Région Haute-Normandie,
Préfet de la Seine-Maritime

La commission départementale d'aménagement commercial de Seine-Maritime réunie le 17 avril 2012, sous la présidence de M. Thierry HEGAY, Secrétaire Général de la Préfecture de la Seine-Maritime, représentant M. le Préfet, a examiné le dossier n° 2012-09 concernant une demande d'autorisation pour une modification substantielle par création d'un magasin Intersport, en remplacement d'un magasin Fnac, pour une surface de vente de 2 454 m², à Tourville-la-Rivière.

VU :

- Le code de commerce ;
- Le code général des collectivités territoriales ;
- La loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, notamment son article 102 ;
- La loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain ;
- Le décret n° 2008-1212 du 24 novembre 2008 relatif à l'aménagement commercial ;
- L'arrêté préfectoral n° 11-106 du 7 novembre 2011 donnant délégation à Monsieur Thierry HEGAY, Secrétaire Général de la Préfecture de Seine-Maritime ;
- L'arrêté préfectoral du 30 mai 2011 instituant la commission départementale d'aménagement commercial de Seine-Maritime et désignant les personnalités qualifiées, modifié par l'arrêté préfectoral du 14 février 2012 ;
- La demande enregistrée le 12 mars 2012, présentée par la SCI La Haute Seine Invest, dont le siège social est situé 66, Avenue des Champs Elysées - 75008 PARIS, agissant en tant que propriétaire du bâtiment, et visant à la création d'un magasin Intersport, par modification substantielle, en remplacement d'un magasin Fnac, pour une surface de vente de 2 454 m², à Tourville-la-Rivière.

- L'arrêté préfectoral du 23 mars 2012, annexé au procès-verbal et précisant la composition de la commission départementale d'aménagement commercial du 17 avril 2012 pour l'examen de la demande susvisée ;
- Le rapport d'instruction présenté par la direction départementale des territoires et de la mer ;

Après qu'en aient délibéré les membres de la commission, assistés de :

- Madame Sabine VAUTIER, rapporteure de la direction départementale des territoires et de la mer ;

CONSIDERANT

- que le projet prévoit de s'implanter sur une parcelle inoccupée d'une zone d'activités d'importance, calibrée pour recevoir des constructions d'activités commerciales de toute dimension, accessible par tous les modes de déplacement,
- que le projet propose une offre d'équipement de la personne spécialisé dans le sport déjà représentée par une enseigne concurrente sur la zone commerciale mais qui devrait permettre de compléter l'offre pour la population du sud de l'agglomération rouennaise et limiter l'évasion commerciale vers d'autres pôles commerciaux,
- que l'impact sur le flux de circulation généré sera restreint au regard de la fréquentation enregistré sur les voies de desserte de la zone commerciale et des mesures seront prises en faveur de la gestion des eaux pluviales et du développement durable.

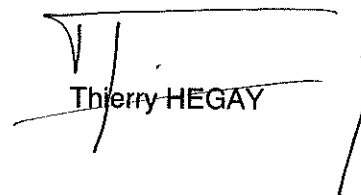
DECIDE d'accorder l'autorisation sollicitée à l'unanimité (7 oui sur 7 votants)

Ont voté favorablement :

- M. LEVILLAIN Noël, maire de TOURVILLE LA RIVIERE,
- M. PROUIN Jean, représentant le Maire de ROUEN,
- M. JEANNE Patrick, représentant le Président du Conseil Général,
- M. GUILBERT Hubert, personnalité qualifiée en matière de consommation,
- M. SCHAPMAN Philippe, personnalité qualifiée en matière de développement durable,
- Mme TIRET Evelyne, personnalité qualifiée en matière d'aménagement du territoire,
- M. BLASQUEZ Pédro, personnalité qualifiée en matière de développement durable pour le département de l'Eure

En conséquence, la SCI La Haute Seine Invest dont le siège social est situé 66, Avenue des Champs Elysées - 75008 PARIS, est autorisée à créer un magasin Intersport, par modification substantielle, en remplacement d'un magasin Fnac, pour une surface de vente de 2 454 m², à Tourville-la-Rivière.

Le Préfet
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général


Thierry HEGAY